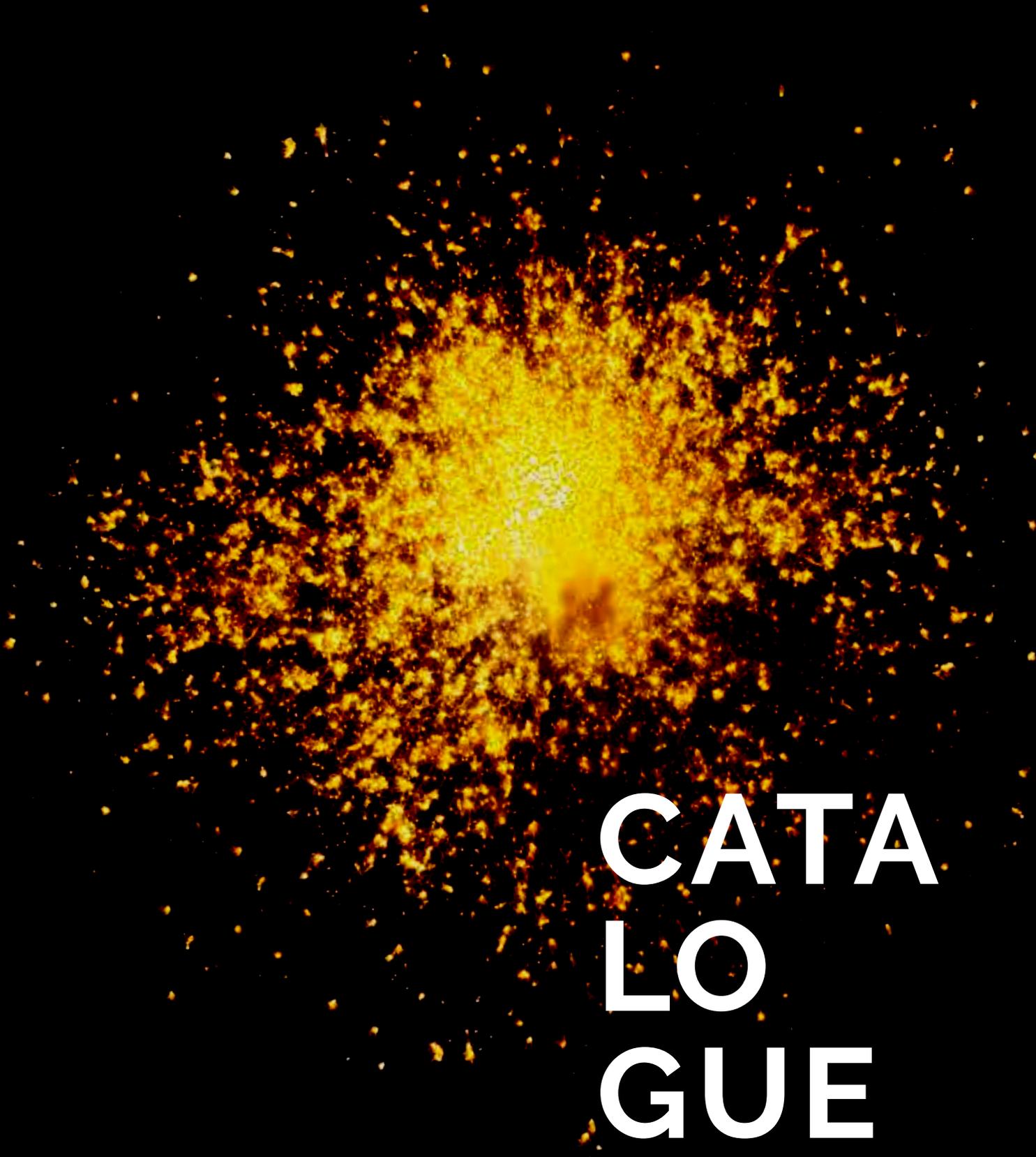


**CENTRE FRANCE
PYROTECHNIE**

La référence en matière de pyrotechnie



**CATA
LO
GUE**

2020-2021





SOMMAIRE

p5 ZONE D'INTERVENTION

p6 RÉGLEMENTATION

p9 FEUX D'ARTIFICES
CF Pyro 1
CF Pyro 2
CF Pyro 3
CF Pyro 4
CF Pyro 5
CF Pyro 6
CF Pyro 7
CF Pyro 8
CF Pyro 9

p26 COMPACTS

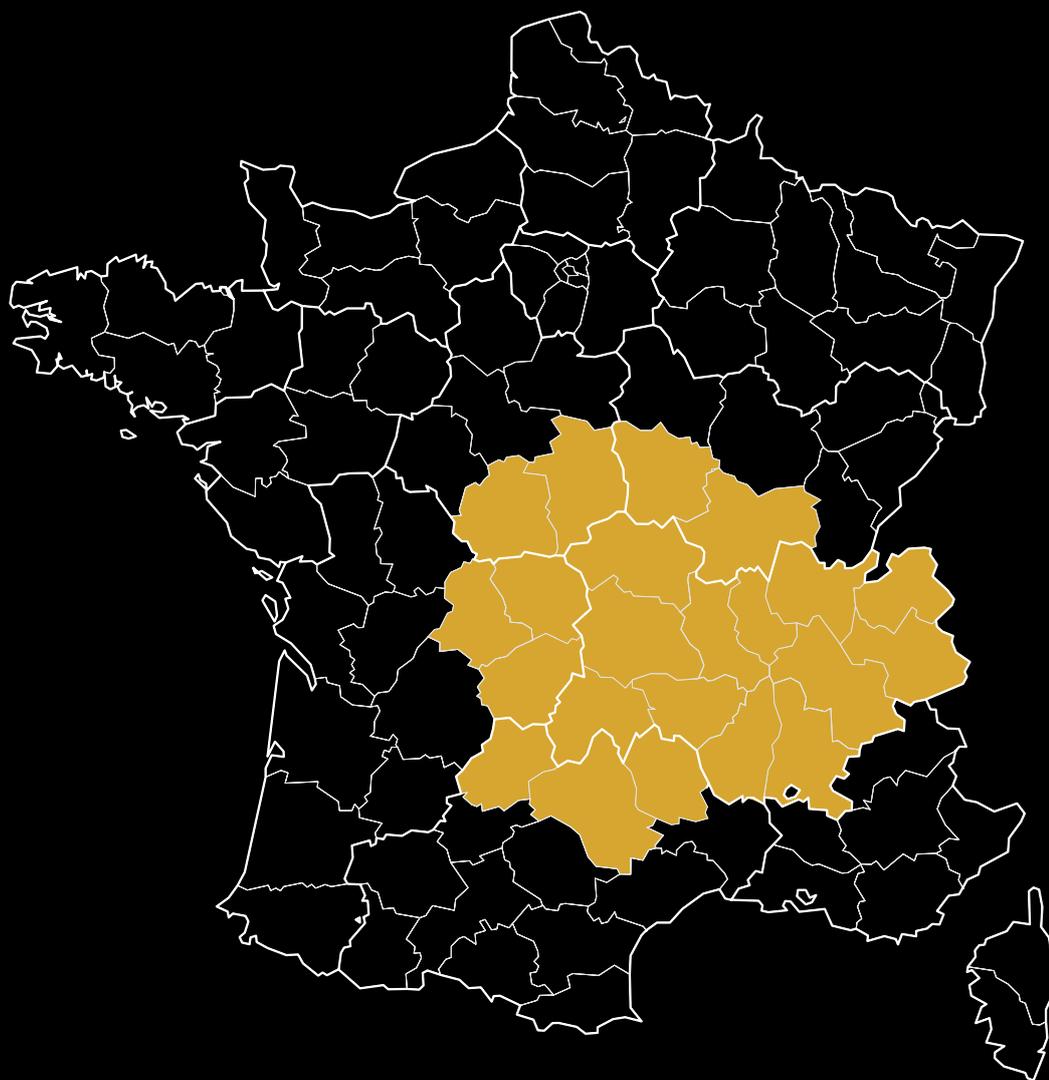
p34 BOMBES







ZONE D'INTERVENTION



- Allier (03)
- Cantal (15)
- Haute-Loire (43)
- Puy-de-Dôme (63)
- Ain (01)
- Ardèche (07)
- Drôme (26)
- Isère (38)
- Loire (42)
- Rhône (69)
- Savoie (73)
- Haute-Savoie (74)
- Nièvre (58)
- Saône-et-Loire (71)
- Cher (18)
- Indre (36)
- Corrèze (19)
- Creuse (23)
- Haute-Vienne (87)
- Aveyron (12)
- Lot (46)
- Lozère (48)



RÉGLEMENTATION

COMMENT DÉCLARER UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE ?

Qu'est-ce qu'un spectacle pyrotechnique ?

Le tir d'artifices de divertissement ou d'articles pyrotechniques destinés au théâtre, lors d'un spectacle devant du public, constitue un spectacle pyrotechnique s'il remplit une des conditions suivantes :



Mise en œuvre d'au moins un **article** classé en **catégorie F4 ou T2**.



Plus de **35kg de matière** active d'articles classés en **catégorie F1 F2, F3 ou T1**.

Quels sont le rôle et les responsabilités de l'organisateur d'un spectacle pyrotechnique ?

L'organisateur d'un « spectacle pyrotechnique » est responsable de son bon déroulement. Il peut être la personne qui réalise le spectacle ou celle qui le commande auprès d'un prestataire. Ainsi, une commune organisant un « spectacle pyrotechnique » et le réalisant elle-même avec du personnel communal assure à la fois les responsabilités d'organisateur et celles de responsable de la mise en œuvre du spectacle. Dans le cas où elle fait appel à une société prestataire, cette dernière assume les responsabilités de mise en œuvre mais la commune est toujours considérée comme l'organisateur du spectacle.

Le formulaire de déclaration préfectorale (cerfa n°14098*01) doit être complété et signé accompagné des pièces suivantes :

-  Le schéma de mise en œuvre du spectacle,
-  La liste des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage,
-  La liste des produits utilisés (dénomination commerciale, calibre, catégorie, numéro de certification CE),
-  La présentation des conditions de stockage des produits (en cas de stockage momentané),
-  La copie du certificat de qualification F4T2,
-  La copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile,
-  L'arrêté préfectoral portant agrément technique relatif à la mise en œuvre des artifices de divertissement de catégorie F4 et des articles pyrotechniques destinées au théâtre de la catégorie T2.



QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR ?

S'assurer que les personnes qui mettent en œuvre le spectacle (personnel communal ou prestataire) disposent des autorisations spécifiques adéquates. L'organisateur d'un « spectacle pyrotechnique » doit faire la déclaration au préfet et au maire compétents au moins 1 mois avant la date du spectacle sur l'imprimé CERFA n° 14098*01. Dans le cas où le maire est l'organisateur du spectacle, seule la déclaration en préfecture est à effectuer.

Le dossier de déclaration comprend notamment des éléments relatifs aux modalités pratiques de mise en œuvre du spectacle.

Celui-ci doit être qualifié pour le type de produits qu'il utilise lors du spectacle. Le montage du spectacle relève de la responsabilité du responsable de la mise en œuvre.

Celui-ci doit être particulièrement vigilant sur le choix du site et notamment sur le respect des distances de sécurité.

A l'issue du spectacle, la zone de tir est nettoyée : tous les déchets d'artifices sont collectés et les artifices inutilisés ou défectueux sont traités selon les instructions du fournisseur.

Désigner un responsable du stockage en cas de stockage momentané avant le tir chargé de veiller au respect des exigences réglementaires et des règles de sécurité.

Transmettre à la préfecture après le spectacle, sous 8 jours, la liste détaillée des personnes ayant participé au montage et au tir en la demandant au responsable de la mise en œuvre. Lorsqu'une commune fait appel à un prestataire extérieur et est donc responsable de la mise en œuvre, il peut être envisagé que ce prestataire envoie lui-même cette liste à la préfecture en transmettant une copie à la commune.



Davoss 1



Isis 1



Valentinos 1



CF PYRO 1



TYPLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	400	2,97
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	341	2,95
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	244	2,58
TOTAL	1 685	10,62
Nombre de séquences	5	
Durée conseillée	5 à 6 minutes	
Distance de sécurité	25 mètres	

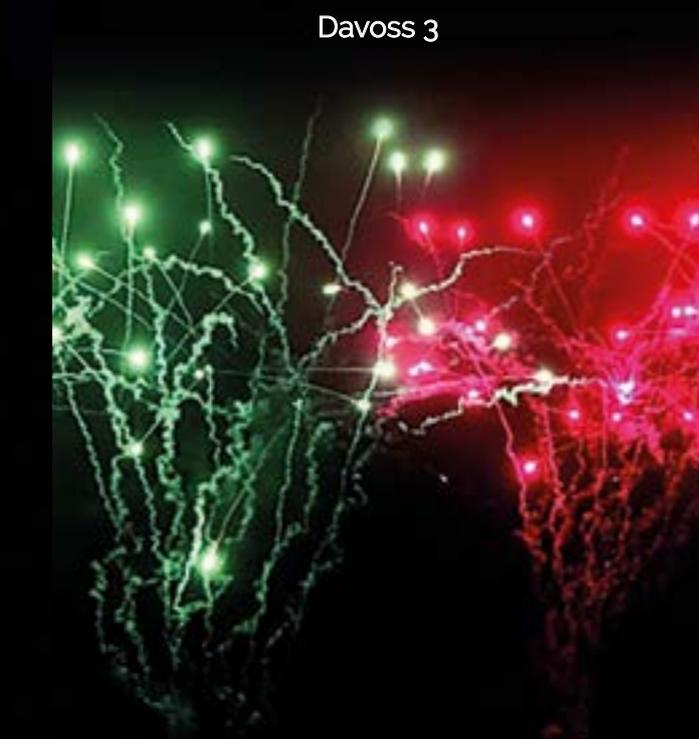
Spectacle de proximité (F2/ F3) ne nécessitant pas de déclaration en préfecture.



Isis 2



Davoss 3



Valentinos 3





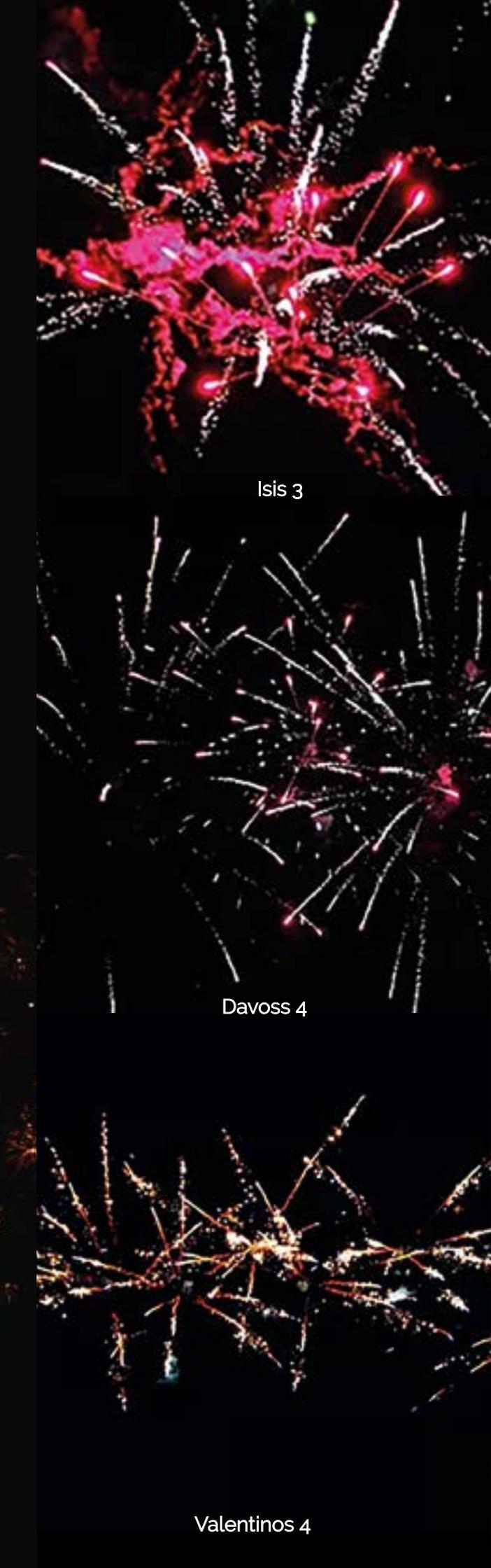
CF PYRO 2



TYOLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	400	2,97
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	341	2,95
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	244	2,58
Bombe 75 mm	35	4,90
TOTAL	1 720	15,52
Nombre de séquences	7	
Durée conseillée	7 à 8 minutes	
Distance de sécurité	75 mètres	

Spectacle F4 nécessitant une déclaration en préfecture 30 jours avant la date du tir et la présence d'un artificier qualifié pour en assurer la mise en oeuvre.





Isis 3

Davoss 4

Valentinus 4





CF PYRO 3



TYOLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	720	4,89
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	341	2,96
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	244	2,58
Bombe 75 mm	43	6,02
TOTAL	2 048	18,57
Nombre de séquences	8	
Durée conseillée	8 à 9 minutes	
Distance de sécurité	75 mètres	

Spectacle F4 nécessitant une déclaration en préfecture 30 jours avant la date du tir et la présence d'un artificier qualifié pour en assurer la mise en oeuvre.





Davoss 5



Isis 5



Valentinos 5





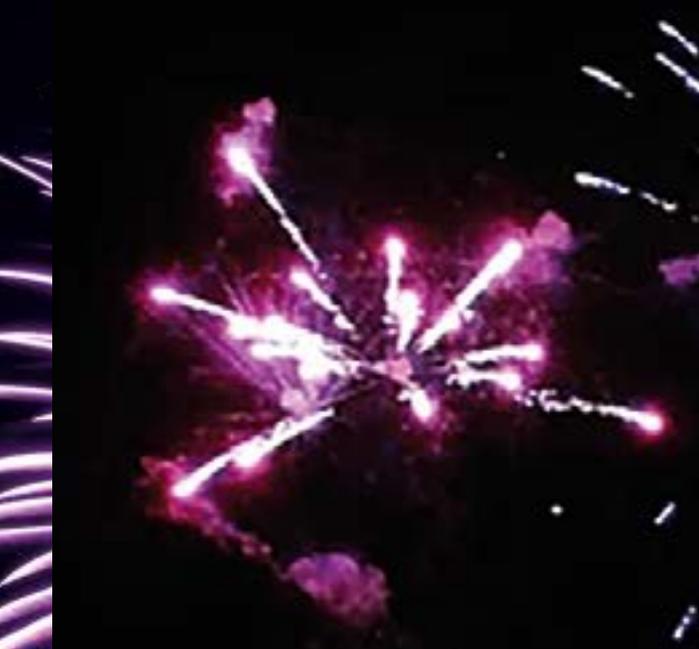
CF PYRO 4



TYOLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	920	6,28
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	341	2,96
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	308	5,11
Bombe 75 mm	53	7,42
TOTAL	2 322	23,89
Nombre de séquences	10	
Durée conseillée	9 à 10 minutes	
Distance de sécurité	75 mètres	

Spectacle F4 nécessitant une déclaration en préfecture 30 jours avant la date du tir et la présence d'un artificier qualifié pour en assurer la mise en oeuvre.





Isis 6



Valentinos 6



Davoss 7





CF PYRO 5



TYOLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	920	6,28
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	441	4,88
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	308	5,11
Bombe 75 mm	43	6,02
Bombe 100 mm	10	3,45
TOTAL	2 422	27,86
Nombre de séquences	11	
Durée conseillée	11 à 12 minutes	
Distance de sécurité	100 mètres	

Spectacle F4 nécessitant une déclaration en préfecture 30 jours avant la date du tir et la présence d'un artificier qualifié pour en assurer la mise en oeuvre.





Valentinos 7

Davoss 8

Isis 8





CF PYRO 6



TYOLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	920	6,28
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	441	4,88
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	308	5,11
Bombe 75 mm	48	6,72
Bombe 100 mm	20	6,90
TOTAL	2 437	32,01
Nombre de séquences	12	
Durée conseillée	12 à 13 minutes	
Distance de sécurité	100 mètres	

Spectacle F4 nécessitant une déclaration en préfecture 30 jours avant la date du tir et la présence d'un artificier qualifié pour en assurer la mise en oeuvre.





Valentinos 7

Davoss 8

Isis 8





CF PYRO 7



TYOLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	920	6,28
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	541	6,81
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	308	5,11
Bombe 75 mm	58	8,12
Bombe 100 mm	25	8,63
TOTAL	2 552	37,06
Nombre de séquences	13	
Durée conseillée	12 à 13 minutes	
Distance de sécurité	100 mètres	

Spectacle F4 nécessitant une déclaration en préfecture 30 jours avant la date du tir et la présence d'un artificier qualifié pour en assurer la mise en oeuvre.





Davoss 2



Valentinos 3



Isis 4





CF PYRO 8



TYOLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	920	6,28
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	541	6,81
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	308	5,11
Bombe 75 mm	63	8,82
Bombe 100 mm	40	13,80
TOTAL	2 572	42,94
Nombre de séquences	13	
Durée conseillée	13 à 14 minutes	
Distance de sécurité	100 mètres	

Spectacle F4 nécessitant une déclaration en préfecture 30 jours avant la date du tir et la présence d'un artificier qualifié pour en assurer la mise en oeuvre.





Isis 7



Valentinos 8



Davoss 6





CF PYRO 9



TYOLOGIE DE PRODUITS	PROJECTILES	MATIÈRE ACTIVE
Batterie 20 mm	920	6,28
Batterie 22 mm + chandelle	284	1,03
Batterie 30 mm + chandelle	741	10,66
Batterie 38 mm + chandelle	236	1,03
Batterie 50 mm + chandelle	308	5,11
Bombe 75 mm	78	10,92
Bombe 100 mm	40	13,80
TOTAL	2 787	48,88
Nombre de séquences	14	
Durée conseillée	14 à 15 minutes	
Distance de sécurité	100 mètres	

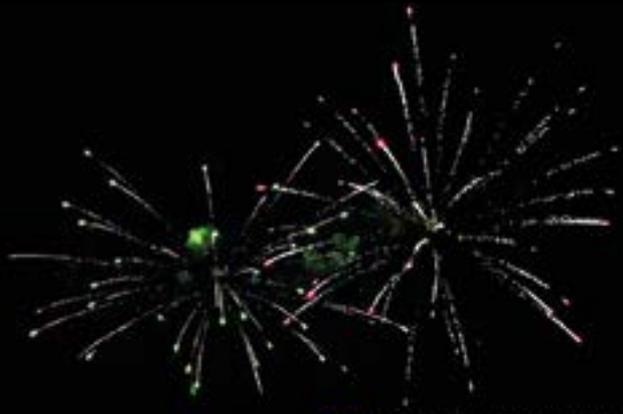
Spectacle F4 nécessitant une déclaration en préfecture 30 jours avant la date du tir et la présence d'un artificier qualifié pour en assurer la mise en oeuvre.





COMPACTS





Davoss 1



Davoss 2



Davoss 3



Davoss 4



Davoss 5



Davoss 6



Davoss 7



Davoss 8



Isis 1



Isis 2



Isis 3



Isis 4



Isis 5



Isis 6



Isis 7



Isis 8



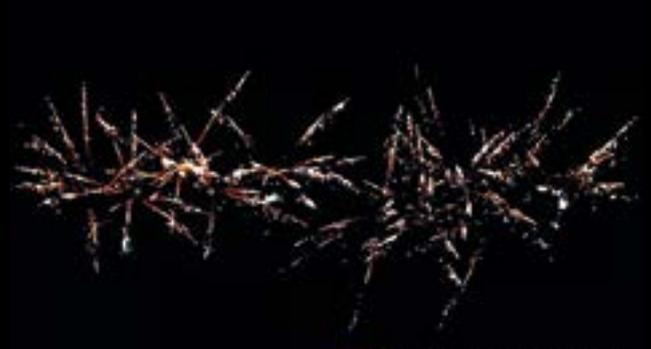
Valentinos 1



Valentinos 2



Valentinos 3



Valentinos 4



Valentinos 5



Valentinos 6



Valentinos 7



Valentinos 8



Ambrellos



Avalosse 1



Avalosse 2



Belatisse 1



Belatisse 2



Boleros



Colombia



Craqueline



Evanillos



Fantasy



Filasse



Fougasse 1



Fougasse 2



Fredoss



Harpe



Harpe Argent



Jemasse



Jetor



Kalisse 1



Kalisse 2



Laurasse R



Luciosse



Malisse



Maxlight



Mikanoss



Miros



Multieffets



Multilight



Palmier



Petillant



Poisson Argent



Tunos



BOMBES





Croisillon



Saule pleureur



Geode



Fleur



Kamuro 1



Kamuro 2



Tronc cocotier



CF PYROTECHNIE

contact@cf-pyrotechnie.fr | 06 85 74 70 02
www.cf-pyrotechnie.fr

Votre agent local